



Municipalité de La Bostonnais

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire publique du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais tenue le 12 avril 2022 à la Chapelle du vieux Corbeau à 19h00. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Renée Ouellette, les conseillers et conseillères; François Baugée, Daniel Campeau, Guy Laplante, Gilles Lavoie, Guylaine Baillargeon, Julie Gauvin. Madame Isabelle Bouchard directrice générale agit en tant que secrétaire d'Assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Correspondance
 - 3.1 Ville de La Tuque
 - 3.2 Madame Viviane Dauphinais
 - 3.3 Entreprise NPL
 - 3.4 Les copines de La Bostonnais
 - 3.5 Ecotel Henri
4. Adoption de procès-verbaux
 - 4.1 8 mars 2022
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Résolution 2022-04-01 Demande de subvention Lac à l'Ours Nord;
 - 5.2 Résolution 2022-04-02 Appui envers le peuple Ukrainiens;
 - 5.3 Résolution 2022-04-03 Demande particulière pour garder le chalet le temps de la reconstruction;
 - 5.4 Résolution 2022-04-04 Achat iPad;
 - 5.5 Résolution 2022-04-05 avril mois de la jonquille;
 - 5.6 Résolution 2022-04-06 Nomination maire suppléant;
 - 5.7 Résolution 2022-04-07 Mois de l'arbre et des forêts;
 - 5.8 Résolution 2022-04-08 Demande de subvention Lac à l'Ours Sud;
 - 5.9 Résolution 2022-04-09 Autorisation signatures/vente partie ancien chemin des colonisations;
 - 5.10 Résolution 2022-04-10 Entente FQM/ reconstruction Hôtel de ville;
 - 5.11 Résolution 2022-04-11 Autorisation de payer la salle avec les fonds de la municipalité;
6. Affaires découlant
7. Trésorerie
 - 7.1 Trésorerie février 2022
 - 7.2 Trésorerie mars 2022
8. Permis de construction
 - 8.1 Rapport sommaire du mois de mars 2022;
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

Ouverture de l'assemblée à 19h00

Proposé par : le conseiller Monsieur Gilles Lavoie

Appuyé par : la conseillère Madame Julie Gauvin

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Renée Ouellette procède à la lecture de l'ordre du jour.

Proposé par : le conseiller Monsieur Daniel Campeau

Secondé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

3. Correspondance

3.1 Ville de La Tuque

3.2 Madame Viviane Dauphinais

3.3 Entreprise NPL

3.4 Les copines de la Bostonnais

3.5 Ecotel Henri

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 8 mars 2022, le procès-verbal est adopté sur la proposition du conseiller Daniel Campeau appuyé par le conseiller Guy Laplante.

5. Affaires nouvelles

5.1 Résolution 2022-04-01 Demande de subvention de 18% Lac à l'ours Nord

Considérant que le conseil a reçu une demande de l'association du Lac à l'ours Nord, pour une demande de subvention de 18% sur les taxes pour un montant de retour total de 880.07\$;

Considérant que le conseil à accepter une demande similaire pour une autre association.

Le conseiller Monsieur Gilles Lavoie étant en conflit d'intérêt se retire du vote.

Il est proposé par : la conseillère Madame Julie Gauvin

Appuyé par : la conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Qu'une réponse sera envoyée au président de l'association du Lac à l'ours Nord pour leur faire part de la décision rendu par le conseil.

5.2 Résolution 2022-04-02 Appui à la fédération Québécoise des municipalités/solidarité envers le peuple Ukrainiens

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;
Considérant que la Fédération de Russie a se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Considérant que les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Considérant que la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Considérant que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur François Baugée

Appuyé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

Et résolu unanimement

Que la municipalité de La Bostonnais condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple Ukrainien;

Que le conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais verse un don de 200.00\$ à la Croix Rouge;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de Canada, Monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Madame Mélanie Joly, au premier ministre du

Québec, Monsieur François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécois des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

5.3 Résolution 2022-04-03 Demande particulière garder chalet le temps de reconstruction de leur résidence

Considérant que le conseil a reçu une demande de Madame Marie-Josée Bouchard, qui demande la permission de garder le vieux chalet existant matricule 6566-72-1025, afin de l'habiter personnellement le temps que leur nouvelle construction soit habitable, qui est situé au côté de celui-ci sur le même terrain;

Considérant que la situation actuelle avec la Covid-19 et le ralentissement de tout, Madame Bouchard demande un délai maximum jusqu'en septembre 2025, au plus tard, avant de démolir en totalité le vieux chalet;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur Gilles Lavoie

Appuyé par : la conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte la demande de Madame Marie-Josée Bouchard pour l'habitation de son chalet le temps que la nouvelle construction devienne habitable;

Qu'une réponse sera envoyée à Madame Bouchard.

5.4 Résolution 2022-04-04 Achat de Ipad

Considérant que la municipalité de La Bostonnais a obtenu une subvention budget covid de 12 500\$ de l'agglomération de la ville de La Tuque pour permettre l'achat de Ipad;

Il est proposé par : la conseillère Madame Julie Gauvin

Appuyé par : le conseiller Monsieur Daniel Campeau

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Madame Isabelle Bouchard à faire l'achat des nouveaux Ipad pour la municipalité.

5.5 Résolution 2022-04-05 avril est le mois de la jonquille

Considérant que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

Considérant que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

Il est proposé par : le conseiller monsieur Guy Laplante

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5.6 Résolution 2022-04-06 Nomination maire-mairesse suppléant

Considérant que le conseil peut en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur Gilles Lavoie

Appuyé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante.

Que madame Guylaine Baillargeon soit nommé à titre de maire suppléant pour la période du 1er mai au 31 juillet 2022.

5.7 Résolution 2022-04-07 Mois de l'arbre et des forêts/Commande de plants à l'AFVSM

Considérant que dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la municipalité de La Bostonnais offre annuellement au mois de mai, la distribution des plants d'arbres à la population tout à fait gratuitement, lesquels sont obtenus auprès de l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur Daniel Campeau

Appuyé par : le conseiller Monsieur François Baugée

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Daniel Bouvier, inspecteur et Madame Isabelle Bouchard, directrice générale à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

5.8 Résolution 2022-04-08 Demande de subvention de 18% Lac à l'ours Sud

Considérant que le conseil a reçu une demande de l'association du Lac à l'ours Sud, pour une demande de subvention de 18% sur les taxes au montant total de 1 797,44\$

Considérant que le conseil à accepter une demande similaire pour une autre association;

Il est proposé par : la conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Appuyé par : la conseillère Madame Julie Gauvin

Et résolu unanimement

Que le conseil accepte la demande de subvention de 18% pour cette association;

Qu'une réponse sera envoyée au président de l'association du Lac à l'ours Sud pour leur faire part de la décision rendu par le conseil.

5.9 Résolution 2022-04-09 Autorisation signatures/vente partie ancien

Considérant que la demande d'acquisition d'une partie du cadastre 5 782 392 (chemin des colonisations) à Monsieur Francis Davidson;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

Appuyé par : le conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Et résolu unanimement

Que ce conseil municipal autorise la vente d'une partie du cadastre 5 782 392 (ancien chemin des colonisations) à Monsieur Francis Davidson, pour la somme de 300.00\$ plus taxes, soit sa juste valeur marchande;

Que ce conseil municipal autorise la mairesse Madame Renée Ouellette et la directrice générale Madame Isabelle Bouchard, à signer pour et au nom de la municipalité de La Bostonnais l'acte notarié;

Que ce conseil municipal autorise la directrice générale à déterminer toutes autres conditions et à signer tout autre document visant à donner effet à la présente résolution;

Que les frais inhérents à la présente transaction soient à la charge de l'acquéreur.

5.10 Résolution 2022-04-10 Entente FQM/ reconstruction Hôtel de ville

Considérant que les membre du conseil ont reçu des nouveaux développements concernant les caractéristiques pour l'ensemble des besoins proposés pour la reconstruction de l'hôtel de ville;

Considérant le manque de transparence dans ce dossier envers les élus municipaux sur les démarches entreprises pour les travaux de reconstruction de l'hôtel de ville;

Considérant que même, si la municipalité est membre de la FQM qui ne nous a pas fourni de soumission, à l'exception des taux horaires pour ce projet que nous estimons être une situation inacceptable;

Considérant que la mairesse se contente de nous dire que les services d'ingénierie, sont plus couteux dans le privé que ceux offert par la FQM, sans avoir de documents de comparatif, afin d'être en mesure de prendre des solutions administratives pour le bien des citoyens et sa capacité de payer;

Considérant que nous les élues, il ne nous a pas été possible de voir et comprendre tous les détails de la soi-disant entente avec la FQM que nous avons rencontré serte et entendu, dans une rencontre privée, sur lequel nous étions d'accord pour essayer de comprendre, sans pour autant être engagé au point de se sentir piéger dans ce processus, sans que nous ayons un mot à dire pour aller de l'avant;

Considérant que le comité consultatif de reconstruction « CCR » qui a été mis sur pied par l'exécutif. Madame la mairesse pour aider à comprendre, ayant lui aussi été introduites en erreur par le manque de transparence, en ne lui

fournissant pas toutes les données nécessaires afin d'éclairer un certain nombre de décisions;

Considérant que nous sommes devant le fait accompli et surtout de ne pas en débattre, n'ayant aucune transparence sur toutes les informations que nous croyons pertinente, afin d'être en mesure de juger des bienfaits qui nous permettraient de voir l'engagement que le conseil s'apprête à prendre;

Considérant que la municipalité a besoin d'une période de réflexion pour une durée d'un mois à partir du jour ouvrable le 13 avril 2022;

Considérant que la municipalité est membre de la FQM;

Considérant que cette demande est dans l'intérêts du conseil pour y voir plus clair sur les enjeux pour la reconstruction de son hôtel de ville;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur Guy Laplante

Appuyé par : la conseillère Guylaine Baillargeon

Vote pour : Monsieur Guy Baillargeon
Monsieur François Baugée
Madame Guylaine Baillargeon
Monsieur Gilles Lavoie

Votes contre : Madame Julie Gauvin
Monsieur Daniel Campeau
Madame Renée Ouellette

5.11 Résolution 2022-04-11 Autorisation d'utiliser les fonds de la municipalité pour les frais de location de salle

Considérant que la correspondance reçue de la part de l'assureur pour limiter le nombre d'heure pour la location de salle;

Considérant que le comité consultatif de reconstruction peut avoir besoin de plus d'heures pour permettre d'établir les besoins et d'aider dans le processus de la reconstruction de l'hôtel de ville;

Il est proposé par : le conseiller Monsieur Gilles Lavoie

Appuyé par : la conseillère Madame Guylaine Baillargeon

Et résolu unanimement

Que ce conseil municipal autorise Madame Isabelle Bouchard à réserver et à payer les

locations de la salle à même les fonds de la municipalité.

6. **Affaires découlant**
7. **Trésorerie**
 - 7.1 **Trésorerie février 2022**
Reporté
 - 7.2 **Trésorerie mars 2022**
Reporté
8. **Permis de construction**
 - 8.1 **Rapport sommaire du mois de mars**
9. **Période de questions**
10. **Levée de l'assemblée**
Il est proposé par : la conseillère Madame Julie Gauvin
Appuyé par : le conseiller Monsieur Gilles Lavoie
Et résolu unanimement
Que l'assemblée soit levée.

Renée Ouellette
Mairesse

Isabelle Bouchard
Directrice Générale et
greffière-trésorière